

**ARRÊTÉ N° 45/2025 PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UN ECHAFAUDAGE
SUR LE DOMAINE PUBLIC – Rue de Bergholtz-Zell**

Le Maire de la Commune d'Orschwihr,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2542-2 à L.2542-4 ;
Vu le code de la route ;
Vu la requête en date du 17 novembre 2025 par laquelle Monsieur Raphaël WEGBECHER, sollicite l'autorisation d'empiéter sur le domaine public avec un échafaudage au 11 rue de Bergholtz-Zell afin de procéder à des travaux de ravalement de façades ;
Vu la non-opposition à déclaration préalable n° DP 06825025B0015 délivrée le 17 novembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Monsieur Raphaël WEGBECHER, est autorisé à empiéter sur le domaine public par la pose d'un échafaudage devant l'immeuble 11 rue de Bergholtz-Zell dans le but de procéder à des travaux de ravalement de façades autorisés par arrêté de non-opposition cité ci-dessus, à compter du 20 novembre 2025 pour une durée maximale de 35 jours.

Article 2 : En raison des dits travaux, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions suivantes :

- une signalisation temporaire ainsi qu'un éclairage de nuit seront mis en place ;
- le permissionnaire sera rendu responsable des accidents qui pourraient survenir pendant l'exécution des travaux, faute par lui de ne pas avoir pris les mesures propres au maintien de la sécurité des usagers de la route.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Raphaël WEGBECHER
- Aux services de la CCRG
- A la gendarmerie de Guebwiller et au SIS68
- Et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Orschwihr, le 18 novembre 2025

Le Maire :

Marie-Josée STAENDER



(Handwritten signature of Marie-Josée Staender)